
PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 111

(SUPPLÉMENT À LA « LETTRE DES AMIS » N° 172)

L'IMPLOSION DE LA SOCIÉTÉ NOBILIAIRE MÉRIDIONALE SOUS L'EFFET DES POLITIQUES MATRIMONIALES

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Par
André DELPECH

INTRODUCTION

Au cours du XIII^e siècle, l'Église va revoir sa législation matrimoniale. Les conquérants français, de Montfort aux rois de France, vont utiliser à leur profit cette législation pour asseoir leur pouvoir sur le Midi.

La cible de leurs attaques sera concentrée essentiellement sur les grandes familles comtales et vicomtales. C'est en évoquant leurs alliances que nous chercherons à comprendre comment les Français en s'immisçant dans les mariages finirent par faire implorer les vieilles familles méridionales.

La politique matrimoniale des Occitans avant l'arrivée des Français

À l'aube du XIII^e siècle l'Église considérait qu'il y avait consanguinité lorsque les futurs époux étaient apparentés au septième degré. C'est-à-dire qu'il était théoriquement interdit d'épouser quelqu'un avec qui on avait un ancêtre commun jusqu'au septième aïeul.

Or, la noblesse méridionale avait évolué pratiquement en vase clos en s'unissant de comtés voisins en proches vicomtés. Aussi, était-il pratiquement impossible pour les Occitans de se marier dans le strict respect de la législation canonique.

Mais heureusement pour eux, les évêques méridionaux accordaient largement des dispenses pour cause de consanguinité sollicitée par un ami ou par le clan familial lorsque les intérêts de l'Église n'étaient pas en jeu.

Ainsi, ces évêques en poste avant l'arrivée des Français, issus de la noblesse locale étaient tout aussi incapables de s'opposer à la célébration de mariages litigieux, que de juguler le développement de l'hérésie.

Les facilités du divorce avant la Croisade

Si les nobles obtenaient facilement des dispenses pour se marier, les maris et eux seuls faisaient de nouveau appel au clergé méridional lorsqu'ils voulaient divorcer.

Prenons un exemple : le divorce du comte Bernard IV de Comminges d'avec Comtors de La Barthe (La Barthe-de-Neste près de Lannemezan).

Il fut prononcé par Raymond-Arnaud de La Barthe évêque de Comminges, propre oncle de Comtors et confirmé par un autre commingeois Bernard de Montaut archevêque d'Auch.

Voici l'acte en question :

"Qu'il soit manifeste à tous que Bernard IV comte de Comminges, avait pris pour femme illicitement et injustement contre les Saints Canons, la fille d'Arnaud-Guillem de La Barthe, laquelle est de sa consanguinité et sa parente au quatrième degré.

Comme il est contenu en cette charte :

Dame Brune et Roger de Comminges ont été frère et sœur."

Voici donc le lien ancestral entre les deux maisons.

Nous suivrons d'abord la descendance de Brune de Comminges.

"De cette Brune est sortie Aymard de Pontis.

De cet Aymard de Pontis est sorti une autre Brune.

De cette Brune est sortie Navarre.

De cette Navarre est sortie Comtors fille d'Arnaud-Guillem de La Barthe avec laquelle le comte Bernard IV de Comminges s'est marié."

Voici maintenant la lignée du frère de Brune, Roger de Comminges.

"De Roger de Comminges susdit est sorti le comte Bernard (II).

De Bernard est sorti le comte Dodon (dit Bernard III).

De ce comte Dodon est sorti le comte d'à présent Bernard (IV) qui a pris pour peu de temps cette dame Comtors, l'ayant et la tenant pour sa femme.

Mais ne voulant pas demeurer plus longtemps dans le péché qu'il connaissait, il s'est présenté devant Raymond-Arnaud de La Barthe évêque de Comminges au jour assigné avec elle et ses parents et des hommes probes clerics et abbés. Là, devant la face de l'Église, il a montré et prouvé que cette Comtors était de son sang et sa parente au quatrième degré. Elle étant présente, consentante et non contredisante.

Ledit évêque ayant ouï cette preuve et les témoins ayant démontré la parenté entre le comte et elle, il a prononcé justement et canoniquement la séparation et Bernard de Montaut archevêque d'Auch l'a confirmée."

De tels cas de divorce sont légion et nous pouvons en conclure que la noblesse occitane à l'aube du XIII^e siècle s'accommodait donc parfaitement de la législation canonique alors en vigueur.

La purge du clergé méridional et l'irruption française

L'élection du pape Innocent III provoqua l'épuration du clergé méridional afin de freiner le développement de l'hérésie.

Les évêchés de Toulouse, Béziers, Narbonne, Carcassonne etc. changèrent bientôt de titulaires. Il est bien évident qu'il devint dès lors plus difficile d'obtenir des prélats nouvellement institués et "triés sur le volet" les dispenses pour consanguinité jusque-là généreusement accordées.

Le déclenchement de la Croisade Albigeoise, permit de parachever cette purge dans le Midi. De ce fait, en 1210, le trop complaisant Bernard de Montaut archevêque d'Auch qui avait cautionné le divorce du comte de Comminges, fut à son tour déposé. Ainsi, depuis l'arrivée des Français le clergé épuré pouvait-il en appliquant les canons de l'Église refuser d'unir les méridionaux qu'il trouvait gênants pour le développement de leurs évêchés, mais également ceux qui entravaient la croisade de Montfort.

En contrôlant désormais les unions matrimoniales, la dégénérescence de la noblesse méridionale était sous la haute surveillance du clergé. Sacré handicap pour elle, car en l'absence de mariage civil, seul le mariage religieux en légitimant l'union des parents, donnait un statut légal aux enfants. Ceci explique que même croyante cathare, cette noblesse méridionale se mariait quand même à l'Église.

Les conditions matrimoniales dans les Statuts de Pamiers

En 1212, le chef de la Croisade Simon IV de Montfort avait fait de tels progrès militaires qu'il estima qu'il était temps d'édicter des lois pour les terres qu'il venait d'arracher aux méridionaux. Cela aboutit à la promulgation le 1er décembre 1212 des "Statuts de Pamiers" dits parfois "Lois de Montfort".

Nous ne pouvons que vous renvoyer au tome 1 de l'*Épopée Cathare* pour connaître en détail ces statuts qui introduisaient sur ces terres de conquête "la coutume et l'usage de France autour de Paris".

Toutefois, l'article 46 retiendra ici notre attention car il dit ceci :

"Interdisons à toutes dames nobles, veuves ou héritières possédant forteresse ou château, d'épouser d'ici à dix ans un indigène de cette terre sans l'autorisation du comte, afin d'éviter le péril qu'il pourrait en advenir à ladite terre.

Elles pourront épouser des Français à leur gré et sans demander l'autorisation du comte ou d'un autre. Les dix ans passés elles pourront se marier comme elles voudront".

Nous faisons nôtre l'analyse de Michel Roquebert lorsqu'il écrit :

"Il est clair qu'une telle mesure ne visait qu'à affaiblir la noblesse occitane, en provoquant le transfert de ses biens aux mains des conquérants. Bref, c'est une nouvelle aristocratie qui entend sur tous les plans prendre la place de l'ancienne et qui pour cela opère à son profit une transformation sociale."

Déjà de nombreuses petites et moyennes seigneuries avaient changé de titulaires au profit des amis et voisins du chef de la Croisade.

Quelques exemples :

Guy 1^o de Lévis, maréchal d'Albigeois reçut Mirepoix.

Lambert de Thyru eut provisoirement Lombers.

Bouchard de Marly garda Saissac et Robert Mauvoisin reçut Fanjeaux.

Guy de Montfort frère de Simon IV fut pourvu de Castres puis Lombers.

Alain de Roucy capta Termes et Montréal et Guillaume de Contres obtint Castelsarrasin.

Enguerrand de Boves fut seigneur de Saverdun.

Quant à Guy de Lucy, il reçut la garde du château de Puilaurens, tandis que Pons de Bruyères gardait celui de Puivert.

Montfort avait donc largement évincé la noblesse des Corbières et du Carcassès, et il commençait à rogner également les terres de Foix et du Toulousain.

Une nouvelle législation matrimoniale en 1215

On se souvient essentiellement du concile de Latran de 1215, parce qu'il a vu le triomphe de Simon IV Montfort face à la maison de Toulouse.

Mais il traita également de la législation matrimoniale.

Parmi les réformes il y eut d'abord la réduction des degrés de parenté. L'interdit qu'il y avait alors jusqu'au septième degré fut ramené au quatrième.

Le premier degré étant définitivement compté entre frère et sœur et non plus comme parfois à partir de père à fils.

Dans le décompte des degrés étaient toujours pris en considération les parents spirituels (le parrain étant considéré comme le père de son filleul).

De même on prenait en compte les affins, c'est-à-dire les alliances dans les familles de chacun des époux.

Les dispenses seraient désormais du domaine du pape et non de celui des évêques.

Le concile définissait comme nul le mariage des clercs et de ceux qui avaient uniquement prononcé leurs vœux.

Enfin fut mise en place la publication des bans.

Bref, disons que les décisions du Latran sur le plan matrimonial rendirent plus difficile encore la fusion des lignages méridionaux, car il fallait maintenant aller chercher à Rome les dispenses pour consanguinité.

L'utilisation du divorce par Montfort à des fins militaires

Charles Higounet dans son ouvrage *Le comté de Comminges* dit à propos des conclusions territoriales du concile de Latran :

"Il y a tout lieu de croire que le comté de Comminges suivit le sort des domaines de Raymond VI de Toulouse".

Dès lors, Montfort maintenant comte de Toulouse poursuivit la conquête du Comminges. Comme les barons de Béarn et de Bigorre avaient combattu Montfort sans répit depuis 1211, ils voyaient avec inquiétude se rapprocher les Croisés.

Voyons qui gouvernait alors dans les Pyrénées centrales.

La Bigorre appartenait à Pétronille de Bigorre, fille née de la première union de Bernard IV de Comminges et de Béatrix IV de Bigorre.

Comme Rome mettait en doute les remariages de son père, Pétronille pouvait à juste titre prétendre capter un jour l'héritage paternel commingeois dont se saisissait alors Simon IV de Montfort.

Voilà donc la comtesse de Bigorre héritière virtuelle de châteaux et forteresses situés dans des terres soumises à Montfort.

Pétronille de Bigorre venait tout juste en cette année 1215 de prendre pour époux Nunyo-Sanchez héritier du comté de Roussillon. En vertu de l'article 46 de Pamiers, cette jeune comtesse aurait dû, avant de se marier, demander l'autorisation à Montfort.

Or, Sanchez, père de Nunyo-Sanchez alors comte de Bigorre, était régent du royaume d'Aragon. Il assurait en effet la tutelle de Jacques I^{er}, le jeune fils de Pierre II d'Aragon mort deux ans plus tôt à Muret. Mais aussi celle de Raimond-Bérenger V comte de Provence. À ce titre, son fils Nunyo-Sanchez comte de Bigorre poussa les troupes provençales à apporter leur soutien à Raymond VII, le jeune comte de Toulouse, pour assiéger la garnison française de Beaucaire. Montfort essaya bien de secourir la garnison beaucairoise mais il ne put la sauver.

Ainsi, le comte Nunyo-Sanchez venait donc d'infliger indirectement le premier échec de Simon de Montfort.

En Béarn, régnait Guillaume-Raymond Moncade. Il appartenait lui aussi à la noblesse aragonaise et depuis le château ancestral établi aux environs de Barcelone il aidait Sanchez le régent du royaume à gouverner.

Bref, l'Aragon vassal du Saint-Siège contrôlait étroitement le Béarn et la Bigorre.

Dans ces conditions, il était difficile pour Montfort de s'attaquer directement à ces deux territoires pyrénéens où il n'y avait pas d'hérétique.

Or, pour Montfort il était vital d'isoler le Béarn et la Bigorre de ses possessions commingeoises et toulousaines. Aussi, avec l'aide du clergé pyrénéen, Montfort fit-il casser l'union de Pétronille de Bigorre⁽¹⁾ et de Nunyo-Sanchez du Roussillon.

Y a-t-il eu degré de parenté prohibé ou simple application de l'article 46 des "Statuts de Pamiers" : difficile de trancher en l'absence de document. Ce qui est sûr c'est que Montfort se vengeait de Nunyo-Sanchez et du cuisant échec du siège de Beaucaire.

L'utilisation du mariage par Montfort pour s'implanter dans les Pyrénées

Simon IV de Montfort, en divorçant Pétronille avait réussi à affaiblir la présence aragonaise sur les Pyrénées. Mais il voulut maintenant annexer la Bigorre.

Alors fit-il appel à nouveau aux évêques de Tarbes, de Comminges et de Couserans, afin de convaincre Pétronille de Bigorre d'épouser son fils cadet Guy de Montfort.

Les évêques pyrénéens intimidèrent la jeune comtesse qui, sans le secours des Catalano-Aragonais, ne pouvait guère s'opposer seule aux troupes françaises. Aussi pour sauver la Bigorre son héritage maternel, le Comminges son héritage paternel et épargner la guerre à ses sujets, elle donna son accord pour cette union.

En novembre 1216, Pétronille de Bigorre en la cathédrale de Tarbes épousait Guy de Montfort, second fils du chef de la Croisade Albigeoise.

Cette union entre Pétronille de Bigorre et Guy de Montfort fut le premier mariage entre haute noblesse d'Oc et d'Oïl durant la Croisade Albigeoise.

Curieusement ce mariage allait être sentimentalement très heureux. Certes Pétronille aura cinq époux, mais la famille Montfort se préoccupera constamment des descendants nés de ce couple franco-occitan. Pour l'heure, en cette année 1216, la Bigorre était occupée dans le plus grand calme par les Français.

Pourquoi ?

Il est de fait qu'un territoire conquis par les armes a toujours difficilement accepté son vainqueur et que les moindres occasions de revanche ont toujours été exploitées.

Le mariage médiéval n'avait en aucune façon cet inconvénient.

Que le mariage ait été le fruit de marchandages honteux entre les familles, de pressions politiques comme ici, voire de vente, - le mot n'est pas trop fort - de la future épouse par sa parentèle, son tuteur ou son suzerain, nul ne mettait en doute, une fois le mariage célébré le droit du jeune marié de gouverner les terres de son épouse.

Aussi, lorsque Guy de Montfort devint par mariage leur comte, les Bigourdans acceptèrent sans rechigner leur nouveau maître.

Nous verrons bien souvent se répéter cette situation.

⁽¹⁾ Voir notre ouvrage *Pétronille de Bigorre*, Prix d'Histoire 1997 de l'Académie du Languedoc. Éditions J. & D. Biarritz.

Le traité de Paris et le mariage de Jeanne de Toulouse

La disparition de Simon IV de Montfort, le décès de Guy de Montfort comte de Bigorre, les échecs d'Amaury de Montfort conduisirent les Méridionaux à tuer quelques Français lors de leur reconquête.

Mais après la cession du Midi par Amaury de Montfort au roi de France, en 1226, Louis VIII reprend les combats.

Beaucoup de nobles occitans par peur de la croisade royale se soumettent. Les villes remettent leurs clefs au roi et se rendent. C'est ainsi qu'est créée la sénéchaussée royale de Carcassonne-Béziers tandis que meurt Louis VIII roi de France.

Deux ans après, les sénéchaux français font des dégâts autour de Toulouse si bien que ce pays est ruiné. Alors Raymond VII se voit obligé de capituler.

Michel Roquebert a bien souligné la différence entre le traité négocié à Meaux en janvier 1229 et le document final dit traité de Paris ratifié en avril de la même année.

En ce qui concerne le contrat de mariage de Jeanne de Toulouse la différence est flagrante. Dans le document de Meaux Raymond VII accepte :

- *que sa fille épouse un frère du roi de France.*

- *que Jeanne sera son héritière légitime même s'il avait ensuite d'autres enfants.*

Toutefois Raymond VII précise que :

"Si notre susdite fille mourait avant nous, sans enfant et que nous ayons d'autres fils nés de légitime mariage le diocèse de Toulouse leur serait dévolu."

En somme, à Meaux Raymond VII nomme Jeanne de Toulouse pour unique héritière des biens qu'il lui reste, mais exige que si elle vient à décéder sans héritier suivant le droit écrit méridional, ses biens reviennent à sa famille originelle et donc passent ainsi à d'éventuels fils que le comte de Toulouse son père pourrait encore procréer.

Le traité final de Paris est plus dur, car en cas de décès sans hoir de Jeanne de Toulouse et même au cas où Raymond VII aurait d'autre descendance, il est prévu que toutes les terres du Toulousain reviendraient au roi.

Raymond VII avait négocié un traité en quittant Meaux, il ne s'attendait certainement pas à se voir imposé une capitulation honteuse en ratifiant le traité de Paris.

Hélas devant le document lu en cour de France, Raymond VII s'était trop engagé et n'avait plus les moyens de faire marche arrière.

La réinstallation des Français après le traité de Paris

Si par le traité de Paris le comte de Toulouse conservait en usufruit le Toulousain, le Quercy, le Rouergue et l'Agenais, la royauté le dépouillait et en profitait pour créer la sénéchaussée de Nîmes-Beucaire.

Ayant perdu le soutien de Raymond VII, le comte de Foix n'eut plus, lui aussi, qu'à se soumettre. La cour royale récompensa alors les anciens compagnons de Montfort en les réinstallant dans le Midi.

Lambert de Thury se vit restituer la seigneurie de Saissac, Pierre de Voisins reçut Limoux, Couiza et le Razès.

Philippe de Montfort, fils de Guy I^o de Montfort frère du chef de la Croisade, reçut la seigneurie de Castres.

Cette liste pourrait être longuement complétée.

Il n'y a pas lieu de raconter ici ces années qui virent les représentants royaux commettre les pires exactions dans la sénéchaussée de Nîmes-Beucaire établie sur les terres arrachées au comte de Toulouse et dans les anciens domaines de Trencavel devenus

sénéchaussée de Carcassonne-Béziers. Disons que ces vexations perpétuelles firent que les nobles du Carcassès participèrent en masse en 1240 à la tentative du fils Trencavel pour reprendre Carcassonne.

Face aux troupes royales ce fut un nouvel échec.

Le pays toulousain était épargné des affres de cette occupation française et des débordements des représentants royaux, mais Raymond VII était conscient que ce n'était que partie remise et qui sait si à sa mort les lambeaux de ses domaines ne subiraient pas les mêmes vexations.

C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si le comte de Toulouse resta attaché jusqu'à la fin de sa vie à la conception du droit méridional énoncé dans le document de Meaux et chercha à contourner le traité de Paris en essayant de se remarier dans l'espoir d'avoir un héritier mâle.

La succession commingeoise

Attardons-nous sur l'histoire du comté de Comminges car il démontre que les tentatives de remariages de Raymond VII de Toulouse en vue d'avoir un garçon n'étaient pas irréalistes.

Nous avons vu que Pétronille de Bigorre, fille du premier mariage de Bernard IV comte de Comminges aurait dû hériter de ce comté à la mort de son père qui eut lieu le 25 février 1225. Or, ce comte avait eu d'un second mariage avec Comtors de La Barthe un fils, Bernard, nous avons relaté comment cette union fut cassée par l'Église.

Mais Bernard avait aidé son père à s'opposer aux Français et Pétronille en suivant ses nombreux époux en Charente et Limousin ne rentra en Bigorre qu'en 1228 en compagnie de son cinquième époux, Boson de Matha.

Aussi à son arrivée, ce nouveau comte de Bigorre s'attaqua à Bernard qui avait profité de l'absence de la comtesse pour se faire reconnaître comte de Comminges sous le nom de Bernard V.

En 1232, grâce à l'intervention de Raymond VII qui avait récupéré la souveraineté sur le comté commingeois, la paix fut établie à la Lande du Bouc près de Lannemezan. Pétronille se faisait octroyer le Nébouzan et reconnaissait enfin Bernard V comme légitime comte de Comminges.

Ainsi, lors de cette succession commingeoise le garçon avait réussi à arracher la plus grande part de l'héritage paternel à sa demi-sœur.

Ce précédent commingeois encourageait donc le comte de Toulouse dans sa recherche d'une épouse susceptible de lui donner un fils.

Les avatars matrimoniaux de Simon V de Montfort comte de Leicester

Après qu'Amaury eut cédé le Midi au roi de France, son frère Simon V de Montfort, dernier fils de la terreur des Albigeois, partit en Angleterre chercher fortune et si possible une riche héritière, car il était le benjamin de la famille.

En 1234, Simon V apprit le décès de Philippe de Hurepel et jeta son dévolu sur sa veuve Mahaut, comtesse de Boulogne. Or, le père de Mahaut avait été pris lors de la bataille de Bouvines et condamné comme traître.

Aussi la cour de France fit-elle échouer ce projet de mariage qui aurait permis à Simon V Montfort de capter le trop stratégique comté de Boulogne. Une première riche héritière échappait donc à Montfort.

L'année suivante, Simon V tourna ses visées vers la vieille comtesse de Flandre. Elle aurait pu être sa grand-mère. Comme elle était veuve de Ferrand du Portugal un autre vaincu de Bouvines, la cour de France fit une nouvelle fois échouer le mariage.

Mais, Henri III d'Angleterre avait une sœur, Aliénor d'Angleterre. Veuve du comte de Pembroke et sans enfant, elle se laissa persuader de prendre le voile et d'entrer en religion. Elle avait prononcé ses vœux mais au lieu de rentrer au couvent elle resta à la cour royale anglaise.

Simon V jeta son dévolu sur elle. Cela plut au roi d'Angleterre qui les fit marier par son propre chapelain le 7 janvier 1238 à Westminster. Simon V reçut en cadeau de noces le comté de Leicester que ses ancêtres avaient perdu depuis 1204.

Or, pour le mariage des enfants royaux, il fallait que la cour anglaise se réunisse et donne son avis au roi. La cour se déchaîna, en utilisant la législation matrimoniale qui, au Latran, avait énoncé comme nul le mariage de ceux qui avaient prononcé leurs vœux. Forts de cet argument les barons et l'Église anglaise protestèrent et exigèrent en conséquence d'annuler ce mariage.

Pour mettre un terme à l'agitation, Simon V de Montfort partit pour Rome, répandant à bon escient l'argent et promettant de prendre la tête des troupes anglaises pour une croisade en Orient, il obtint la dispense papale qu'il était venu chercher. Il rentra en Angleterre en compagnie du légat Ottoboni qui avait reçu l'ordre d'attester la validité du mariage.

Désormais, Simon V de Montfort comte de Leicester devint le personnage le plus influent de la cour anglaise.

Nous reparlerons plus loin de ce personnage.

La tentative de remariage de Raymond VII avec Sancie de Provence

En mars 1241, Raymond VII s'était engagé envers le représentant du pape d'aider Grégoire IX dans sa lutte contre l'empereur Frédéric II qui menaçait d'étouffement les états pontificaux. Le comte de Toulouse espérait en retour profiter de ce geste.

Écoutons maintenant le récit laissé par Guillaume de Puylaurens :

"Le comte et l'évêque de Toulouse retournèrent alors à Montpellier, où ils trouvèrent le roi d'Aragon. Entrant en pourparlers, le roi et le comte commencèrent à traiter d'un accord futur selon lequel le comte de Toulouse épouserait la fille du comte de Provence appelée Sancie de Provence. Mais comme il y avait empêchement à cause de dame Sancie d'Aragon son épouse encore en vie que le comte avait abandonnée précédemment, on entama l'action en vue d'un divorce devant les juges délégués par le souverain pontife, l'évêque et le prévôt de Saint-Salvy d'Albi."

Voyons comment on s'y prit pour prononcer le divorce du comte.

Pour l'Église être parrain ou marraine établissait une parenté spirituelle entre eux et les filleuls ou filleules. En effet, un parrain était un père de rechange en cas de décès des véritables parents. Le filleul ou la filleule était considéré en droit canon au même titre qu'un fils ou qu'une fille légitime et partant de là, prenait place dans le compte des degrés de parenté.

Ainsi nous comprenons mieux la suite du récit de Guillaume de Puylaurens lorsqu'il écrit : *"Il fut prouvé que Raymond VI le père du comte avait tenu Sancie d'Aragon sur les fonds baptismaux. La sentence de divorce fut rendue en présence de beaucoup d'évêques."*

L'évêque de Toulouse, présent dans la ville, n'assista pas au prononcé de la sentence, car il tenait pour suspects les témoins produits, même si Sancie d'Aragon, ex-épouse du comte

de Toulouse influencée par ses parents, roi d'Aragon et comte de Provence, ne fit aucune opposition.

Aussitôt divorcé, les fiançailles de Raymond VII et Sancie de Provence furent célébrées à Aix-en-Provence le 11 août 1241. Il fut arrêté que la mariage aurait lieu dès réception de la dispense pour consanguinité. Un délai de six mois pour son obtention fut négocié. Mais Raymond VII apprit la mort de Grégoire IX avant qu'il n'ait eu le temps d'accorder la dispense. De ce fait, ce mariage tombait à l'eau.

La tentative de remariage de Raymond VII avec Marguerite de Lusignan

Alphonse, frère de Louis IX avait épousé comme prévu Jeanne de Toulouse. Or, il atteignait maintenant l'âge de 21 ans qui, selon le droit français, lui permettait de gouverner. Louis IX respectueux du testament de son père, lui donna sa part d'héritage, soit les comtés d'Auvergne et de Poitou.

Ce dernier territoire avait appartenu à la célèbre Aliénor d'Aquitaine et depuis les rois d'Angleterre ne cessaient d'en revendiquer la propriété. Aussi, se forma-t-il une vaste coalition entre Henri III d'Angleterre et les Poitevins, famille Lusignan en tête. Les Méridionaux ne furent pas absents : Raymond VII de Toulouse, Roger IV comte de Foix, Bernard VI nouveau comte de Comminges et son voisin Boson de Matha comte de Bigorre rejoignirent les opposants à Louis IX et Alphonse de Poitiers.

Bref, il y avait là tous ceux qui avaient à se plaindre de la couronne française.

Dans ce cadre de pacte d'assistance mutuelle, Raymond VII de Toulouse, le 15 octobre 1241, épousait Marguerite de Lusignan sous condition d'obtenir une dispense pour consanguinité dans le délai d'une année.

Hélas, à peine élu au mois de novembre 1241, le pape Célestin V ne régna que seize jours et son successeur se fera attendre longtemps.

Souignons que Simon V de Montfort comte de Leicester en débarquant en 1243 avec son beau-frère Henri III d'Angleterre combattait maintenant dans les rangs des Méridionaux contre les troupes françaises. Son père dut alors se retourner dans sa tombe...

Hélas ce soutien ne suffit pas et après la défaite de Taillebourg et de Saintes, la royauté française se rappela le rôle joué par la garnison de Montségur dans le déclenchement du soulèvement en Languedoc. Louis IX fit entreprendre le siège de Montségur.

Malgré une résistance héroïque, le 16 mars 1244, 210 cathares furent brûlés au pied du Pog. Un descendant des croisés français, Guy II de Lévis s'installait enfin dans ce château qui relevait de sa seigneurie de Mirepoix.

La royauté française s'était ainsi vengée du soulèvement des Méridionaux.

La tentative de remariage de Raymond VII avec Béatrix de Provence

En juin 1245, s'ouvrit un concile en vue de traiter de la dépossession de Frédéric II Hohenstaufen. Il fut présidé par le pape Innocent IV, qui, par peur de l'empereur, s'était réfugié à Lyon.

En marge du concile, il fut question du mariage de la dernière fille de Raymond-Bérenger V comte de Provence avec Raymond VII de Toulouse. Le pape espérant l'aide en Italie de Raymond VII se montra accommodant avec les comtes de Toulouse et de Provence et il participa aux négociations posant les bases du contrat de mariage et promit la dispense.

Nous avons vu que la mort de Grégoire IX avait empêché le mariage de Sancie de Provence avec Raymond VII. Cette fois, ce fut la mort de Raymond-Bérenger V de Provence qui fit échouer le mariage de Béatrix de Provence.

Ce comte de Provence ayant espéré jusqu'à la fin avoir un héritier mâle avait doté ses trois premières filles, à savoir : Marguerite épouse de Louis IX, Éléonore épouse d'Henri III d'Angleterre, Sancie, ex-fiancée de Raymond VII, épouse de Richard de Cornouailles frère du roi d'Angleterre. Aussi Raymond-Bérenger venait-il de faire héritière de son comté la petite dernière Béatrix de Provence, ci-devant fiancée de Raymond VII.

Ce fait nouveau intéressa au plus haut point la couronne française. Raymond VII aidé du roi d'Aragon reprit certes les pourparlers avec l'oncle de la jeune fille, tandis que de son côté la cour de saint Louis faisait pression sur le pape afin qu'il refuse à Raymond VII la dispense pour consanguinité.

Charles d'Anjou, frère du roi Louis IX gagna de vitesse Raymond VII et épousait l'héritière du comté de Provence le 31 juillet 1246. Après le Toulousain, voilà un autre pan de l'Occitanie acquis par la maison de France grâce au mariage.

Les comtes de Toulouse avaient échoué à capter la Provence après plus d'un siècle de combats. Or, par un simple contrat de mariage les Français s'implantaient sans coup férir dans ce comté.

L'implantation des Français à Toulouse

Les dernières heures de vie de Raymond VII furent marquées par un souci majeur : faire inhumer religieusement son père, dont la dépouille mortelle placée dans un cercueil de bois dans une remise du cimetière des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de Toulouse, attendait d'être mise en terre consacrée.

Craignant une vengeance posthume de l'Église également à son encontre, le dernier comte de la dynastie raymondine choisit de se faire inhumer à Fontevraud avant de rendre son dernier soupir le 27 septembre 1249 à Millau dans l'Aveyron.

Si Raymond VII avait échoué tant dans ses remariages que dans l'inhumation de son père, il avait toutefois réussi à éviter l'éviction de la noblesse locale au profit des Français, dans les domaines que lui avait laissés le traité de Paris, essentiellement le Toulousain, le Quercy et l'Agenais.

À la mort de Raymond VII, Blanche de Castille qui assurait la régence pendant que ses fils étaient en Croisade, dépêcha trois émissaires pour recueillir au nom d'Alphonse de Poitiers les domaines du défunt.

Une nouvelle fois, l'on vit les populations prêter hommage sans maugréer à celui qui avait épousé Jeanne héritière du Toulousain, même si ce mariage avait été plus qu'imposé à la jeune fille.

Les mariages entre Français

Sauf très rares exceptions, les descendants des conquérants venus avec Montfort dans le Midi ne se mariaient qu'entre eux.

Voici l'exemple de la famille de Guy II de Lévis-Mirepoix.

Il maria son fils Guy, troisième du nom, à Isabelle de Marly.

Sa fille Eustachie de Lévis épousait Jean de Bruyère seigneur de Puivert.

Son autre fille Jeanne de Lévis s'unissait à Philippe II de Montfort seigneur de Castres.

Tandis que Marguerite de Lévis se mariait avec Mathieu de Marly.

Voilà donc toute une génération mariée entre nobles d'origine française.

Les terres qu'ils avaient reçues étaient soumises au droit d'Ile-de-France. Par exemple, alors que dans le Midi on pouvait dans son testament choisir celui qui hériterait, dans le processus successoral importé par les Français, l'aîné des garçons se voyait accorder les 2/3 de la succession s'il n'avait qu'un frère et la moitié s'il en avait plusieurs.

Bref, cette solution appauvriissait inéluctablement les terres de conquête et les Français essayaient déjà de se faire octroyer par le roi le droit de tester comme les méridionaux.

Le dernier bloc occitan

Roger IV de Foix comprit qu'il était en train d'être asphyxié dans son comté. Au nord, la sénéchaussée royale de Carcassonne et la sénéchaussée comtale toulousaine d'Alphonse de Poitiers. À l'est et au sud les Catalans du royaume d'Aragon.

Le comte de Foix comprit très vite qu'il lui fallait tourner son regard vers l'ouest.

En effet, le roi d'Angleterre avait de grosses difficultés pour maintenir ses droits sur le duché de Gascogne au point qu'il était pratiquement obligé d'acheter les fidélités des Gascons. Aussi Henri III nomma-t-il en 1248 Simon V de Montfort comte de Leicester au poste de sénéchal de Gascogne. Bientôt, Esquivat de Chabonais petit-fils de feu Pétronille de Bigorre et de Guy de Montfort hérita de la Bigorre.

Il eut pour tuteur son grand-oncle Simon V de Montfort, tout allait pour le mieux jusqu'au moment où le comte de Leicester abusant de la confiance d'Esquivat s'octroya la possession de la Bigorre et du château de Lourdes.

Heureusement que le comte de Bigorre était marié à Agnès de Foix. Il put ainsi recevoir l'aide précieuse de son beau-père et de toute sa parentèle.

Roger IV de Foix, grâce à une politique matrimoniale habile, avait formé le dernier "bloc méridional".

- Il avait marié son fils aîné et futur héritier Roger-Bernard III à Marguerite Moncade, fille du vicomte de Béarn.

- Sa fille Agnès de Foix nous l'avons vu, était l'épouse d'Esquivat de Chabonais comte de Bigorre.

- Sa fille Sibille de Foix avait épousé Aymery V vicomte de Narbonne.

- Géraud VI d'Armagnac rejoignit ce bloc occitan car il avait épousé Mathe Moncade.

Seul Bernard VI de Comminges en fut exclu, car il flirtait avec les Français voire les Anglais et Simon V de Montfort pour tenter de reprendre le Nébouzan à la maison de Bigorre.

Bref, Roger IV de Foix réunit les lambeaux de la noblesse méridionale et l'unit avec les Pyrénéens et les Gascons.

Simon V de Montfort se retrouva bientôt à la tête du mouvement de révolte des barons anglais contre Henri III d'Angleterre.

Le bloc occitan profita de son absence pour chasser les représentants de Montfort de la Bigorre, toutefois ils ne purent reprendre le château de Lourdes.

Mais bientôt ils eurent la surprise d'apprendre que Simon V de Montfort comte de Leicester venait de battre le 14 mai 1264 à Lewes l'armée anglaise et de capturer toute la famille royale.

La fin de l'entente occitane

Le 24 février 1265, après avoir été inquiété par l'Inquisition, Roger IV de Foix s'éteignait à Boulbonne. Les barons occitans perdaient leur chef de file et la belle entente

méridionale allait éclater, même si Arnaud d'Espagne vicomte de Couserans convolait bientôt avec Philippa de Foix une autre fille du défunt.

Au même moment une armée anglaise s'était reconstituée et tuait Simon V de Montfort à Evesham. Le 3 août, la famille royale anglaise retrouvait ainsi la liberté et son trône. La veuve du comte de Leicester Aliénor d'Angleterre, sœur du roi Henri III d'Angleterre fut bannie du royaume ainsi que ses fils.

Pour se faire accueillir en terre champenoise, qui appartenait à Thibaut V comte de Champagne et de Brie, ils lui cédèrent leurs droits sur la Bigorre et le château de Lourdes.

On comprend mieux l'intérêt de ce don pour ce comte champenois car il était également roi de Navarre, où il régnait sous le nom de Thibaut II. Il ne profita pas longtemps de cette aubaine, car il décéda ainsi que son épouse Isabelle de France sur le chemin de retour de la triste croisade de Tunis où son beau-frère le roi Louis IX l'avait entraîné.

Dans les mêmes circonstances décédèrent au mois d'août 1271 Alphonse de Poitiers et Jeanne de Toulouse.

Le Toulousain devenait alors une sénéchaussée royale.

Presque tous les seigneurs méridionaux étaient maintenant soumis à la royauté française. Or, voilà que le comte Roger-Bernard III de Foix refusa de prêter hommage aux représentants de Philippe le Hardi pour les terres du Bas-Comté de Foix qui relevaient depuis toujours de la maison de Toulouse.

Il espérait l'appui du prince Pierre d'Aragon héritier présomptif du roi Jacques I^o d'Aragon. Le futur Pierre III ne pouvait accepter l'idée de voir le Toulousain échapper définitivement à l'influence aragonaise. Il agissait de même envers la Navarre qu'il cherchait à ravir aux comtes de Champagne. Bref, disons que Pierre III voulait restaurer l'influence aragonaise sur les Pyrénées et le Languedoc. Le roi son père interdit à ses vassaux de l'aider, mais la cour de France prit peur et Philippe le Hardi réunit sa grande armée et fonça sur le Midi.

Toutefois, face à l'armée royale française qui l'assiégeait dans Foix, Roger-Bernard III finit par se rendre tandis que les troupes françaises occupaient une bonne partie du comté. Il fut enfermé à Carcassonne et son épouse Marguerite Moncade conduite en résidence surveillée à Paris. Le comte de Foix était calmé pour un temps. Le roi de France qui tenait déjà Roquefixade demanda aux Lévis de rebâtir Montségur⁽²⁾.

La politique matrimoniale de Philippe Le Hardi

Après avoir succédé à son frère Thibaut II, le 22 juillet 1274, mourait dans son château d'Estella Henri I^o roi de Navarre. Il laissait à son épouse, Blanche d'Artois, une fillette de dix-huit mois, Jeanne de Navarre.

Ce royaume appartiendrait à celui qui épouserait la jeune enfant.

Pierre III futur héritier du royaume d'Aragon se déchaîna, arguant que la couronne royale navarraise appartenait à sa famille et non aux comtes de Champagne.

La Castille voisine fut aussi intéressée par cet affaiblissement du pouvoir navarrais et Alphonse X de Castille prépara aussitôt la guerre. Blanche d'Artois prit peur et se réfugia à Paris. Elle remit alors la tutelle de sa fille à Philippe le Hardi.

Ainsi le roi de France se devait de protéger non seulement la Navarre mais aussi la Bigorre et Lourdes.

En 1276, Philippe Le Hardi décida d'envoyer des troupes en Navarre. Elles furent conduites par Robert II d'Artois qui était apparenté à Esquivat de Chabonais. De ce fait on retrouve dans cette expédition le comte de Bigorre et Roger-Bernard III de Foix.

⁽²⁾ Voir *L'Oc Médiéval*, n° 9. Notre article "Montségur château frontière".

Ils furent présents lors de la prise de Pampelune et en 1277 le comte de Foix, en récompense, récupérait alors la totalité de ses terres, tandis qu'un statu-quo s'établissait en Bigorre.

Roger-Bernard III de Foix entra aussitôt en conflit avec l'évêque d'Urgel à propos de l'Andorre. Cette affaire à peine terminée, le 22 juin 1280, alors qu'il était venu soutenir le soulèvement des comtes de Pallars, d'Urgel et autre vicomte de Cardone, il fut fait prisonnier et enfermé au château de Siurana par Pierre III qui régnait maintenant sur le royaume d'Aragon.

Face à cette captivité qui s'annonçait longue, le roi de France demanda en 1282 à son épouse Marguerite Moncade de bien faire garder les châteaux du comté de Foix car l'on craignait des représailles aragonaises.

Le 18 août 1283, Esquivat de Chabonais au service de Philippe Le Hardi décédait à Olite en Navarre. Il avait passé la fin de sa vie à louvoyer pour tenter de conserver son comté de Bigorre. Ce faisant, au gré des aléas politiques n'ayant pas eu d'enfant, il avait promis son héritage bigourdan à trop de membres de sa parentèle.

Or, le testament de Pétronille de Bigorre avait prévu au cas du décès d'Esquivat sans enfant que ce serait la lignée de sa dernière fille Mathe qui hériterait de la Bigorre. En conséquence Constance Moncade, fille héritière de Mathe de Matha, fut reconnue comme comtesse par la cour de Bigorre. Elle récupéra alors tout le comté sauf le château de Lourdes toujours tenu pour Jeanne de Navarre par une garnison.

Hélas pour Constance, un an plus tard, la politique matrimoniale de Philippe Le Hardi portait ses fruits et le 16 août 1284, étaient célébrées les noces de la petite Jeanne de Navarre avec le futur Philippe IV le Bel.

Le triomphe de Philippe le Bel

Dans l'immédiat, les effets de cette union furent tempérés à cause des conséquences des affaires du royaume de Naples et notamment des Vêpres Siciliennes provoquées par Pierre III d'Aragon.

Philippe Le Hardi fut chargé de conduire une croisade contre lui. Le roi d'Aragon rendit alors la liberté à Roger-Bernard III de Foix en 1284 espérant s'attacher ses services. Mais à peine libéré le comte de Foix se mit au service de Philippe le Hardi.

Le roi de France trouva la mort dans cette malheureuse expédition et rendit son dernier souffle à Perpignan le 5 octobre 1285.

Philippe le Bel époux de Jeanne de Navarre monta alors sur le trône de France. Il allait faire ployer définitivement le comte de Foix.

En 1290, à la mort de Gaston VII Moncade qui n'avait eu que des filles, l'aînée Constance Moncade recueillit le Béarn mais, veuve et sans enfant, elle fit don de son héritage paternel à sa sœur Marguerite, épouse de Roger-Bernard III de Foix. Ainsi naquit l'union Foix-Béarn.

De plus, Constance ne conservait à titre viager que le Marsan et la Bigorre (son héritage maternel) qui devrait revenir également à sa mort au Fuxéen et à son épouse.

Quant à la troisième fille Mathe Moncade épouse de Géraud VI d'Armagnac, elle reçut alors le Gabardan et le Brulhois. Hélas son époux décéda bientôt et leur fils Bernard VI d'Armagnac accusa le comte de Foix d'avoir falsifié le testament du défunt vicomte de Béarn.

La longue guerre Foix-Armagnac commençait.

En recueillant le Béarn, Roger-Bernard III de Foix promit qu'il en ferait dès que possible hommage au roi Edouard Ier d'Angleterre duc de Gascogne.

Philippe le Bel trouva dangereux ce rapprochement du turbulent comte de Foix avec l'Anglais aussi, immédiatement il relança l'affaire de succession de la Bigorre. Le comte de Foix était intéressé par cette affaire car nous l'avons dit la Bigorre faisant partie de l'héritage délaissé par Constance Moncade à son épouse.

De ce fait Roger-Bernard III se retrouva en conflit direct avec Jeanne de Navarre, épouse du roi de France, qui prétendait de son côté à la Bigorre transmise à ses ancêtres par les Montfort depuis 1265.

En attendant de trancher la question de propriété, en 1292, Philippe le Bel mit le comté de Bigorre sous séquestre.

Le mariage de Constance de Foix et de Jean de Lévis

Pour tenter d'amadouer la cour de France, Roger-Bernard III de Foix ne prêta pas hommage pour le Béarn à Édouard Ier d'Angleterre. Bien plus, en 1296, il aida le comte Robert II d'Artois à la tête des Français dans la guerre de Gascogne.

Peine perdue, car Philippe le Bel était un homme patient et le temps jouait pour lui, aussi ne se pressait-il pas de rendre un jugement définitif sur la Bigorre qu'il avait fait occuper.

En attendant la décision royale, Roger-Bernard III rentra dans ses domaines, où il fut en conflit de voisinage avec Guy III de Lévis seigneur de Mirepoix. Ils nommèrent des arbitres pour délimiter leurs terres respectives.

Il rechercha bientôt l'arbitrage de Guy III de Lévis dans l'affaire du paréage de Pamiers. Aussi, le 2 février 1297 pour affermir les liens de bon voisinage qu'il avait avec les Lévis-Mirepoix, l'évêque de Carcassonne fit proclamer trois fois les bans et bientôt Constance de Foix, fille de Roger-Bernard de Foix, s'unit par procuration à Jean de Lévis fils de Guy III.

Le contrat de mariage spécifiait que cette union se faisait suivant la coutume de France et donc établissait déjà le droit d'aînesse entre les futurs héritiers.

Comme Guy de Lévis s'était montré très exigeant sur la dot de Constance et que son fils Jean en était très amoureux, pour faire aboutir cette union le futur marié s'engagea par un acte du 4 novembre 1297, à restituer 2000 livres de la dot de son épouse au comte de Foix dès le décès de l'intransigeant Guy III de Lévis.

Le comte de Foix commençait ainsi à établir des liens de parenté avec une famille d'origine française, car la noblesse méridionale affaiblie par la Croisade n'était plus assez nombreuse pour se régénérer sans se mêler aux Français.

Signalons un autre exemple : Bernard VII comte de Comminges qui épousa Laure de Montfort issue de la famille française des seigneurs de Castres.

L'implosion du comté de Foix par le mariage de Gaston Ier

Malgré les nombreuses protestations contre les ingérences françaises dans la direction du comté de Foix, Roger-Bernard III ne cessait de se rapprocher de la cour de France, tant à cause de l'affaire de Bernard Saisset évêque de Pamiers que pour la restitution de la Bigorre en faveur de Constance Moncade.

Aussi en octobre 1301, Roger-Bernard III de Foix négocia-t-il avec Robert II d'Artois avec lequel il avait longuement combattu en Gascogne, le mariage de Jeanne d'Artois avec son fils aîné et unique héritier Gaston Ier de Foix-Béarn.

Le contrat fut passé à Senlis en présence de Philippe le Bel.

Ce mariage allait sonner le glas de la vieille haute noblesse indigène, car cinq mois plus tard, le 3 mars 1302, Roger-Bernard III décédait au château de Tarascon-sur-Ariège, après avoir reçu du parfait cathare Pierre Authié le consolamentum des mourants.

Il fut immédiatement considéré par ses sujets comme "le dernier vrai Comte de Foix". En effet, Gaston Ier de Foix-Béarn en lui succédant entra en guerre immédiatement contre la maison d'Armagnac et il fut aussitôt excommunié.

Toutefois, en 1308, après avoir donné des gages, il obtint le pardon de l'Église. Ceci encouragea l'inquisiteur Geoffroy d'Abblis à enquêter dans son domaine fuxéen.

Ayant perdu toute haute protection, le dernier carré de parfaits cathares formant l'Église des frères Authié allait être rapidement traqué et le catharisme s'éteindre irrémédiablement dans le Midi faute d'avoir pu continuer à recevoir l'appui, ou du moins la tolérance, des anciens grands seigneurs méridionaux.

Gaston Ier, délaissant son pays trouva la mort à Pontoise en 1315 au retour d'une expédition militaire en Flandre.

En 1321 à Tirvia en vicomté de Castelbon, sur les terres de son fils Gaston II de Foix-Béarn, le dernier parfait cathare connu, Guillaume Béliaste, fut arrêté (il sera brûlé peu après à Villerouge-Termenès).

Délaissant leur pays fuxéen, les comtes de Foix-Béarn séjourneraient le plus souvent à Pau, Orthez ou Morlaas. Le prénom Gaston remplacerait les anciens Roger et Bernard. Mais tous les comtes de Foix-Béarn chevaucheraient désormais aux côtés des rois de France...

Conclusion

En faisant irruption dans l'enceinte occitane affaiblie par les conséquences de la Croisade Albigeoise et en la soumettant aux fortes pressions exercées par leurs diverses politiques matrimoniales, les Français provoquèrent ainsi l'implosion de la société nobiliaire méridionale à l'aube du XIVe siècle.

André DELPECH
Président honoraire
de la Société toulousaine d'Études médiévales